

M' le Principal,
du Collège Entre-deux-Velles de Saône (25660)

Objet : Réforme du collège

Madame la Ministre, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les IA-IPR,

Nous, professeurs du collège *Entre-deux-Velles* de Saône (25660), réunis ce jour en heure d'information syndicale, réaffirmons notre profonde opposition envers la réforme du collège prévue pour la rentrée 2016, réforme mortifère et destructrice, actuellement en cours de préparation forcée de la part des autorités de tutelle (*).

Nous considérons que ce projet est INACCEPTABLE:

- **Cette réforme met en danger les enseignements disciplinaires:** extrême fragilisation, et disparition à terme, des **Langues anciennes** et de l'**Allemand**, diminution des horaires dans plusieurs disciplines (notamment Mathématiques et Langues vivantes, introduction des EPI et de l'AP en classe entière en lieu et place des enseignements disciplinaires, enseignement globalisé des sciences par des enseignants non qualifiés...).
- **Cette réforme entraînera également la disparition de dispositifs tels que les Classes à Projet** (Images & Sons, Environnement), dont le mode de fonctionnement, au bénéfice pourtant avéré, sera incompatible avec les nouvelles contraintes. Il en ira de même pour les **Classes Européennes**, considérées comme « élitistes »
- **Elle met en danger l'éducation dite « nationale »** : au vu des programmes et de l'absence de repères annuels, leur définition étant laissée au local, chaque établissement pourra décider des horaires de n'importe quelle discipline à chaque niveau, ce qui signifie clairement la disparition de cadrages nationaux : les élèves n'auront donc pas tous accès aux mêmes notions, aux mêmes auteurs, à la même culture ; en mettant les établissements en concurrence, la réforme nie donc le principe républicain d'égalité.
- **Elle réaffirme l'importance des compétences** (le contenant) **au détriment des connaissances** (le contenu), ces connaissances étant réduites à leur strict minimum, quand toutes les études sérieuses démontrent que seuls des contenus disciplinaires solides permettent d'acquérir une vraie culture, condition sine qua non d'éventuelles compétences.
- **Elle ignore la réalité de terrain** : L'interdisciplinarité (EPI) sera mise en place sans moyen de concertation et au détriment des horaires d'enseignement strictement disciplinaires. Tenter de nous faire croire que, grâce aux EPI, les élèves vont retrouver l'envie de travailler et que vont croître leur intérêt et leur compréhension relève de la fumisterie et de la duplicité (Surtout avec des EPI comme : « Etudes grammaticales comparées entre langues » ou « Préparation d'une exposition sur l'évolution de l'art des jardins du Moyen-Âge à l'époque classique » cf. BO p.254 et 255). Ces EPI ne sont-ils pas d'ailleurs les héritiers des parcours diversifiés, travaux croisés et autres IDD, dont l'efficacité n'a guère été prouvée...
- **Elle ne répond pas au problème de la gestion des élèves dits « difficiles » ou en décrochage scolaire** : Les heures d'AP se font en classe complète, au mieux en demi-classe, mais pas en fonction des besoins de chaque élève, méprisant tout autant les élèves les plus en difficulté que ceux à qui l'école pourrait offrir bien davantage. Par ailleurs, Les moyens pour l'aide aux élèves en difficulté (au collège de Saône : « SOS » disciplinaires, aide aux devoirs ...) seront supprimés, tout comme, ailleurs, les SEGPA, sections d'enseignement adapté aux élèves déficients intellectuels, qui seraient intégrés aux classes « ordinaires ». C'est le résultat d'un collège que l'on veut toujours plus « unique » aux ambitions nivelées par le bas, alors que nous sommes face à des élèves, des enfants et des adolescents plus différents les uns que les autres.
- **Elle s'attaque à la liberté pédagogique** : contrairement à ce qu'elle affirme : avec les EPI en particulier, elle promeut une pédagogie de projet obligatoire, selon une organisation décidée par le conseil pédagogique, dans un cadre rigide avec une association plus ou moins arbitraire des matières par niveau. L'interdisciplinarité se pratique déjà depuis bien longtemps, sur un mode quasi-bénévole, mais elle se fait dans le cadre de projets que les enseignants ont choisi de mener en équipe volontaire, sur des thèmes choisis par eux, en lien avec les programmes, pour des classes elles aussi définies. Comment imaginer un travail de qualité qui n'est pas fondé sur la volonté et l'envie?
- **Elle induit une charge de travail sans précédent** : appropriation des programmes, des cycles, conception des séances de cours sur 4 niveaux simultanément, interdisciplinarité obligatoire, mise en place de l'AP... Tout cela nécessite des réunions multiples et chronophages (conseils d'enseignement, de cycle, école/collège, pédagogiques...), et n'est nullement accompagné d'un allègement du nombre d'heures devant les élèves ou d'une revalorisation salariale ni d'une prise en compte de la situation déjà difficile des TZR et des professeurs sur plusieurs établissements.
- **Elle va encore aggraver la souffrance de nombreux enseignants** qui se plaignent de voir leur travail empiéter de plus en plus sur leur vie personnelle. De plus, l'organisation des emplois du temps (des professeurs et des élèves) sera un casse-tête pour les chefs d'établissement et entraînera, ce qui est souhaité en haut lieu, une présence quasi-permanente des professeurs dans l'établissement, au mépris du temps passé à corriger, à préparer et actualiser les cours. Si seulement ce principe s'appliquait à tous les technocrates et élus...

La logique de l'ensemble de ces mesures n'est pas de mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages : il s'agit d'une réforme fondamentalement organisationnelle, qui vise à la fois à faire des économies, mais aussi à mettre en application une série de principes de l'économie néolibérale, tels qu'ils sont appliqués à l'ensemble des Services Publics (Santé, Justice, etc...) avec les effets

